



Commission : Gestion des Compétitions

Procès-verbal N° 2 du 23 Août 2021

Sous la présidence de : Jean Blanchetière (Visio)

Jean Blanchetière ouvre la séance à 9H15. Accueil Sébastien GOURDEL, Président.

Membres présents :

Thierry AUBERT – Patrick BAILLARD – Jean BLANCHETIERE – Philippe CHERADAME – Romain FELDHOFER – Jacky LEGRAIN (en Visio) –

Membre absent :

G. LE CAIGNEC

Membres absents excusés : J. LE PROVOST – I. LEFEVRE – G. MONTEIRO.

Assiste :

Y. Boucher, secrétaire de séance.

Le PV 1 est validé à l'unanimité des présents mais il faut publier le classement du mini championnat à 5 des groupes D2. Celui-ci étant nécessaire au départage des équipes ex-aequo.

En introduction, il est rappelé rapidement la situation de nos réflexions après la réunion du 16/08 ; M. GOURDEL demande quel est l'avis du Comité de Direction suite à sa sollicitation sur les groupes D1 et D2.

Tous les élus n'ont pas répondu ; le Comité Directeur est d'accord majoritairement mais pas unanimement.

Après débat les présidents BAILLARD et GOURDEL disent qu'il faut respecter cette décision car les règlements ont été appliqués ; la majorité du conseil a été obtenue et le championnat D1 est complété à 2 X 12 équipes.

Compte tenu de ces arguments, on passe à 2 X 12 équipes avec les montées de JS TINCHEBRAY SF 1 et d'un club supplémentaire si FC VIMOUTIERS maintien son engagement en R3.

L'équipe supplémentaire sera sous réserve de son accord **FC LANDAIS 1**

Justification de cette montée :

- *Considérant A la 3^{ème} place :*
 - *Gr A : JS TINCHEBRAY 1*
 - *Gr B : US MORTAGNE 3*

*Considérant US Mortagne 3 non éligible du fait de son équipe 2
JS TINCHEBRAY accèdera, le président interrogé accepte cette promotion.*

- *Considérant A la 4^{ème} place :*
 - *Gr A : US FRENES/MONTSECRET 1*
 - *Gr B : ES CONDE S/SARTHE 2*

Considérant US Frenes/Montsecret non éligible car en infraction quant aux obligations en matière d'engagements des équipes.

Considérant qu'ES Condé sur Sarthe interrogé décline d'accession

- *Considérant A la 5^{ème} place :*
 - *Gr A : AS MAGNY 1*
 - *Gr B : SC DAMIGNY 1*

Considérant que les présidents des deux clubs interrogés déclinent la montée.



Terre de Football

Groupe A

	Equipe	Quotient	Pts	JO	GA	NU	PE	BP	BC	Diff
1	Briouze Oc 2	3,50	14	4	3	1	0	10	4	6
2	J.S. De Tinchebray 1	2,20	11	5	1	3	1	5	5	0
3	Ss Domfrontaise 2	3,00	6	2	1	1	0	7	0	7
4	Magny Le Desert As 1	1,67	5	3	0	2	1	4	5	-1
5	La Lande Fc 1	1,25	5	4	0	1	3	5	17	-12

Groupe B

	Equipe	Quotient	Pts	JO	GA	NU	PE	BP	BC	Diff
1	Sarceaux Espoir As 1	3,25	13	4	3	0	1	8	5	3
2	Conde 5/Sart Esp 2	2,50	10	4	2	0	2	11	9	2
3	Demigny Sc 1	2,50	10	4	2	0	2	5	4	1
4	A.S. Courteille Alen 2	3,00	9	3	2	0	1	6	3	3
5	Sam Football 1	1,60	8	5	1	0	4	2	11	-9

- Considérant A la 6^{ème} place :
 - Gr A FL SEGRIE 1
 - Gr B SP MONTLIGEON

Considérant que ces deux équipes sont en infraction quant aux obligations en matière d'engagements des équipes.

- Considérant A la 7^{ème} place :
 - Gr A : FC LANDAIS 1
 - Gr B : US THEILLOISE

Considérant US Theilloise en infraction quant aux obligations en matière d'engagements des équipes. Seule reste l'équipe FC LANDAIS 1 proposée pour l'accession en D1.

Groupe D1 validés par le Comité de Direction consulté par e-mail

D1 A

CO CEAUCE
 AM LA FERRIERE
 AS LA SELLE 2
 SL PETRUVIEN
 J. FERTOISE B
 JS TINCHEEBRAY SF
 US FLERIENNE
 AS MONT D ANDAINE
 AS PASSAIS ST F
 US ANDAINE 2
 OC BRIOUZE 2
 SS DOMFRONTAIS

D1 B

AS BOUCE
 US ALENCON 61
 ES ECOUVES
 US MORTAGNE
 AS GACE
 AS STE GAUBURGE
 CSP AIGLON
 A ETOILE DU PERCHE
 AS SARCEAUX
 AS COURTEILLE
 AS BERD HUIS
 FC VIMOUTIERS ou FC LANDAIS
 (sous réserve)

Liste des équipes engagée en D3

Pour rappel, la commission a décidé la réouverture des engagements jusqu'au 28 Août. M. Monteiro a appelé tous les clubs pour qu'ils finalisent leurs engagements.

ALENCON OLYMPIQUE 1
 ES ALENCONNAISE 1
 FC ARGENTAN 3
 AUBUSSON AS 1
 OC BRIOUZE 3
 FC CARROUGES 1



Terre de Football

US CHAMPSECRET DOMPIERRE 1
ARF CERISY CHANU 1
SS DOMFRONTAISE 3
ES ECOUVES 2
AS GACCEENNE 2
AS LA BAROCHE 1
ES PAYS D OUCHE 1
J. FERTOISE BAGNOLES 3
AS PASSAIS ST FRAIMBAULT 2
V. BOISTHOREL 1
EP RANES 1
FC REMALARD MOUTIERS 1
AS SARCEAUX ESPOIR 2
RC HALOUZE 1
LEOPARDS ST GEORGES 3
ITON FOOT CHANDAI 1
SL PETRUVIEN 2
AS STE GAUBURGE 2
JS TINCHEBRAY 2
US TRUN TOURNAI 1.

M. AUBERT fait lecture de l'e-mail reçu de Mme RIANDIERE, secrétaire de l'AS SARCEAUX Email reçu concernant « le certificat médical nécessaire pour faire évoluer deux enfants nés en 2007 dans la catégorie U18 DISTRICT » et les conséquences que cela entraînerait si ces deux enfants ne pouvaient pas intégrer l'équipe U18 en création et déjà en création avec un groupement ! = « mise en péril de cette entente »

La commission dit qu'elle interrogera les services compétents de la ligue dès demain.

Calendrier général :

Sur proposition de Romain Feldhofer, la J13 est avancée au 17 octobre.

Jean Blanchetière propose de reporter l'étude des engagements U15 et U18 à la prochaine réunion fixée au lundi 30/08/2021.

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 11 H 50.

**Le Président,
Jean BLANCHETIERE**

**La Secrétaire séance,
Yvette BOUCHER**

PV mis en ligne le 24/08/2021 sur le site du District de l'Orne de Football